

Parc naturel régional du Vercors

WEBINAIRE TÉLÉPHONIE MOBILE

20 avril 2021 – en présence de Julien Renard (Tactis)

QUESTIONS -
REPONSES

- Est ce que vous disposez des taux de couverture par au moins un opérateur par la 4G ; Zones blanches ?
→ Voir cartes dans la présentation. Vous pouvez retrouver ces informations sur le site cartoradio.fr
- Dans le cadre du New Deal, quelles étaient les collectivités consultées pour définir la couverture ciblée ?
→ Les collectivités doivent faire remonter les zones à couvrir.
En Isère, ce sont les EPCI qui se font relais avec « l'équipe projet départementale ».
- Permettre la 4G en voiture : y a-t-il de l'information faite à ce sujet aux usagers sur le fait que les fréquences en voiture et train augmentent leur nocivité et dangerosité ?
→ D'après les études, pas de dangerosité prouvée, quel que soit l'environnement.
- Pourquoi pour la 5G, le fonctionnement du new deal qui veut que les collectivités fassent remonter leurs besoins n'est pas appliqué ?
→ Le New Deal a été défini pour la 4G et avant l'arrivée de la 5G.
- Merci pour l'organisation de cette visioconférence, notre commune est sollicitée par l'ensemble des opérateurs... Actuellement nous disposons de 5 antennes relais, seuls les opérateurs Orange et free partagent un pylône RTE en altitude ; nous sollicitons les opérateurs pour qu'ils puissent partager les pylônes... La réponse apportée est que la 5g ne permet pas cette mutualisation. Est-ce vrai ?
→ En effet, pas de mutualisation en 5g possible aujourd'hui.
- Quelle obligation de la mutualisation ?
→ Dans le code des postes et télécoms, les opérateurs sont fortement encouragés à mutualiser les infrastructures passives. Idem dans les programmes réglementaires (comme le New Deal), forte incitation, y compris pour les antennes. Ce n'est pas le cas hors programme réglementaire.
- Pouvez vous nous indiquer la différence des services entre la fibre et la 4G pour un usage fixe? Le déploiement de ces 2 technologies est il coordonné par les pouvoirs publics ?
→ Le débit est bien supérieur avec la fibre qu'avec 4G. Le déploiement de la fibre est de la responsabilité des Conseils départementaux en Isère et Drôme. Pour la 4G, le renforcement est coordonné par l'État dans le cadre du New Deal (zones de couverture ciblées et axes de circulation prioritaires) ; et non coordonné en dehors de ce programme.
- Comment connaître, de la part de l'opérateur, l'amélioration apportée par cette nouvelle installation. Le dossier d'information n'apporte pas ces réponses. Qu'apporte une implantation

dans un point bas. Quelle est alors la zone couverte ?

→ *Il faut essayer d'être dans le dialogue avec l'opérateur.*

→ *Tout dépend de la configuration du lieu.*

- Pour quelle raison, les tests d'antenne avant implantation ne peuvent ils pas être expérimentés avec une antenne mobile, à hauteur variable en vue de tester la couverture d'une zone donnée?
→ *Ceci est techniquement possible mais très coûteux. Les services de secours testent parfois la fiabilité d'un emplacement, en amont de l'installation d'une antenne, de cette façon.*
- A-t-on une idée du ratio d'usage professionnel/perso en 4G et 5G?
→ *Non*
- Y-at-il un nombre minimum d'habitants pour installer une antenne ?
→ *Non, dans le projet New Deal, du moment qu'une zone est effectivement reconnue comme non couverte, elle peut faire l'objet d'une couverture ciblée.*
- En 4G, jusqu'à combien d'opérateurs peuvent partager une même antenne ?
→ *En théorie, la mutualisation d'une antenne par les 4 opérateurs est possible*
- Que veut dire ANFR ?
→ *agence nationale des fréquences*
- Faut-il amener de l'électricité à chaque site systématiquement ?
→ *Oui, besoin d'alimentation systématique. Eolienne ou photovoltaïque n'est pas suffisant au vue des flux de données qui circuleront.*
- Y a t-il des possibilités de définir un schéma de déploiement qui optimise la répartition des pylônes dans l'espace et qui s'impose aux constructeurs, plutôt que de laisser faire le désordre actuel où on voit des antennes fleurir partout, et parfois les unes à côté des autres ? L'Etat ne peut-il pas jouer son rôle de régulation, ce qu'il fait très bien pour les panneaux de publicité au bord des routes en milieu rural?
→ *Non car les opérateurs réfléchissent à un maillage plus vaste de leur réseau global. Mieux vaut dialoguer avec l'opérateur plutôt que d'imposer des règles. Ce schéma est une bonne idée mais il doit être discuté avec l'opérateur. Ce n'est pas avec l'intégrateur mais avec l'opérateur qu'il faut négocier.*
- Que penser de la proposition d'un intégrateur qui va proposer in fine son site à différents opérateurs, sans être sûr que l'antenne serve à sa propre commune ?
→ *Rôle des intégrateurs sera de préempter le terrain en vue d'un besoin futur par un opérateur, pour le lui louer ensuite. C'est donc un terrain qui va échapper au contrôle de la commune.*
- La SAFER peut-elle intervenir ?
→ *Pas de possibilité de préempter dans ces cas par la SAFER. Elle peut-être consultée pour évaluer le prix du terrain.*
- Une antenne peut elle se situer dans un corridor écologique inscrit dans les documents d'urbanisme ?
→ *Si la zone est non permise dans le PLU alors cela peut interdire un projet. Autrement, une collectivité ne pourra pas s'opposer à un projet. Mais elle peut solliciter l'avis de l'État ou autre pour faire valoir un enjeu.*
- On remarque un véritable manque de concertation au préalable des opérateurs avec les

collectivités, qu'en dire ?

→ *On a beaucoup parlé du New Deal. Hors New Deal, les opérateurs qui développent en propre, ont le champ plutôt libre. Pas de cadre réglementaire clair comme avec le New deal. D'où l'utilité de réfléchir à une charte de téléphonie mobile à l'échelle supra-communale, en lien avec les opérateurs.*

- Déploiement d'antennes à roulette pour tester visibilité, efficacité... ?
→ *Test grandeur nature n'est pas favorisée par les opérateurs. A voir si cela peut être abordée dans une charte dédiée.*
- Comment faire remonter les demandes de couverture dans le cadre du New Deal ?
→ *Se rapprocher des équipes projet locales de son département. Fonctionnement différent en Drôme et en Isère. Le Parc peut transmettre les coordonnées des équipes projet.*
- Si la population d'une collectivité n'émet pas un besoin de plus grande connexion, comment fait-elle pour faire entendre sa voix auprès d'opérateurs qui voudraient s'imposer ?
→ *Il faut d'abord comprendre et demander à l'opérateur pourquoi l'opérateur souhaite-t-il s'implanter sur un site, dans quel cadre et comprendre... Est-ce qu'il a détecté un besoin ?*
- Si l'opérateur veut implanter la 5G, ?
→ *l'opérateur peut modifier ses équipement sans en rendre compte aux usagers. Les usagers ne sont pas avertis. La 5G peut être activée sans même prévoir le changement de matériel, c'est un simple changement de logiciel...*
- Si le besoin de téléphone semble unanime, quel est le réel besoin de 4G voire 5G ?
→ *Besoin essentiel pour les secours*
→ *5G ? Si bonne connexion filaire et bonne connexion 4G, les besoins en 5G ne se justifient pas forcément.*
- Est-ce qu'augmenter les débits implique une augmentation de la consommation d'énergie ?
→ *A trafic constant, la 5G est moins énergivore que la 4G... C'est sans compter l'augmentation exponentielle de l'usage des flux.*
- Le relevé en V/m s'effectue à quelle distance de l'antenne ? La mesure de 61 V/m a été définie par quel organisme ?
→ *Niveau d'exposition décidé à l'échelle européenne. On tourne entre 6 et 10 volt/mètre en France.*
- Les vérificateurs de l'ANSES sont-ils vraiment indépendants ou en prise avec les opérateurs ?
→ *Oui totale indépendance par rapport aux opérateurs.*